

WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,
le huit avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20260408_11

↳ Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Date de la convocation

▪ 02 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS LOCAUX AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (CNAS)**

A la suite des Elections Municipales 2026 et conformément à l'organisation paritaire du C.N.A.S., il y a lieu de désigner les délégués représentant les élus et les agents municipaux auprès du prestataire social auquel adhère la commune de Wimereux, pour la durée du nouveau mandat.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de le désigner comme délégué(e) représentant les élus au Conseil Municipal.

Par ailleurs, afin de représenter les agents municipaux au sein du C.N.A.S., Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Madame **TALLEUX Ingrid**, du service Ressources Humaines, en tant que **correspondante titulaire** ;

Madame **MALARD Nathalie**, du service Ressources Humaines, en tant que **correspondante suppléante**.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 26 voix « POUR », 3 « ABSTENTIONS » (M. Sergent, M. Morbidelli, Mme Provin),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les désignations pour toute la durée du mandat comme délégués locaux au C.N.A.S. de :

- Monsieur **Jean-Luc DUBAËLE, Maire, Délégué au C.N.A.S.** représentant les élus ;
- Madame **TALLEUX Ingrid, Correspondante titulaire du C.N.A.S.**, représentant les agents ;
- Madame **MALARD Nathalie, Correspondante suppléante du C.N.A.S.**, représentant les agents.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#